

PÊCHES & AQUACULTURE

EN NOUVELLES

PUBLIÉ PAR

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation | Sous-ministère aux pêches et à l'aquaculture commerciales | Direction des communications

200, chemin Sainte-Foy, Québec (Québec) G1R 4X6
www.mapaq.gouv.qc.ca

Comité de coordination : Nathalie Moisan, Maryline Patterson, Jérémie Persant, Aimée Raby, Carolyn Robichaud, Rabia Siga Sow, Thomas St-Cyr-Leroux, Karine Villemaire.

2

Innovation : un programme ministériel unifié

3

Eaux usées des usines de transformation de produits marins : une nouvelle ligne directrice

4

Calendrier des foires commerciales dans le secteur des pêches et de l'aquaculture en 2024

Programme de développement territorial et sectoriel 2023-2026

DES ACTIONS CONCRÈTES POUR SOUTENIR LE SECTEUR

La saison 2023 aura été ponctuée de bonnes nouvelles pour certaines captures, mais également de défis et de changements dans l'écosystème des pêches et de l'aquaculture au Québec.

À nouveau cette année, les volumes de homard et de crabe des neiges ont été au rendez-vous pour le bonheur de nos régions côtières et des consommateurs qui ont pu profiter de la grande qualité des produits de la mer pêchés ici.

En contrepartie, nous faisons face à des baisses de stock, notamment de la crevette, du flétan du Groenland, de la limande à queue jaune, du maquereau ainsi que du hareng, qui affectent le secteur des pêches. Concurrément, de nouvelles possibilités s'ouvrent avec la croissance d'autres ressources halieutiques. À cet égard, il importe d'envoyer un signal clair quant à la pêche au sébaste de l'unité 1. La réouverture commerciale pourra certainement offrir de nouveaux débouchés et contribuer à la diversification des activités de nos pêcheurs et de nos transformateurs.

Comme je l'ai mentionné lors d'une rencontre avec mon homologue la ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne, Diane Lebovillier, les changements dans les volumes de ressources disponibles doivent être bien consignés, et il importe de tenir compte de leur incidence à moyen et à long terme sur l'écosystème marin.

J'ai abordé avec la ministre les enjeux prioritaires du Québec en matière de pêches et d'aquaculture, en particulier en ce qui a trait à la situation de la crevette et du flétan du Groenland et aux répercussions sur les entreprises de pêche et de transformation.

J'ai eu l'occasion d'échanger avec les représentants des pêcheurs et des transformateurs au sujet de la crevette. Ma volonté est de continuer d'accompagner les entreprises du secteur affectées par la situation et de trouver des solutions ensemble.



Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

ANDRÉ LAMONTAGNE

En parallèle, nous avons renouvelé les programmes des pêches sur une période de trois ans pour soutenir les pêcheurs et les aquaculteurs face aux défis économiques et environnementaux.

L'année qui s'achève aura été marquante pour plusieurs d'entre vous. Soyez assurés que je continuerai à suivre de près les dossiers dans les différents secteurs des pêches tout au long de la prochaine année. Entre-temps, profitez de la période des fêtes pour prendre du repos, festoyer et vous réunir en famille.

Joyeuses fêtes, de la santé et du bonheur pour la nouvelle année!

PROGRAMME D'APPUI FINANCIER AUX ENTREPRISES DE PÊCHE COMMERCIALE 2023-2026

Par Myriam Arsenault,

Direction des analyses et des politiques des pêches et de l'aquaculture

C'est dans une perspective de simplification de la démarche pour la clientèle que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a fusionné le Programme de soutien à l'achat d'une première entreprise de pêche avec le Programme d'appui financier aux entreprises de pêche commerciale. Les normes et modalités qui s'appliquaient à ces deux programmes ont été maintenues dans la nouvelle mouture du programme. Ainsi, le Ministère a lancé, le 3 octobre dernier, le Programme d'appui financier aux entreprises de pêche commerciale 2023-2026, qui se décline en trois volets :

SOUTIEN À L'ÉTABLISSEMENT D'UNE PREMIÈRE ENTREPRISE DE PÊCHE COMMERCIALE

Permet de soutenir financièrement un pêcheur ou un pêcheur de la relève qui a acquis une première entreprise de pêche. L'aide accordée peut atteindre un montant maximal de 25 000 \$ par demandeur pour la durée du programme. Un montant supplémentaire maximal de 25 000 \$ peut être octroyé à un pêcheur de la relève.

FINANCEMENT DE LA PÊCHE COMMERCIALE

Offre une garantie de prêt auprès de l'institution financière du requérant. La garantie de prêt est octroyée pour la réalisation de projets d'acquisition, de construction et de réparation de bateaux de pêche commerciale ainsi que d'acquisition de permis et de contingents de pêche commerciale.

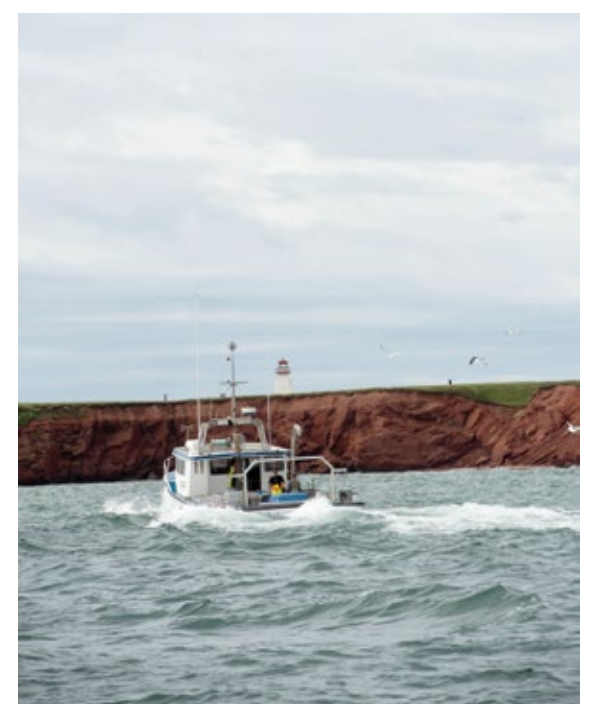
PÉRENNITÉ DES ENTREPRISES

Permet la consolidation de la situation financière de l'entreprise.

Le programme vise à contribuer à la pérennité, au développement et au maintien des activités des entreprises de pêche ainsi qu'à la préservation des emplois liés au secteur de la capture des produits halieutiques.

Pour connaître toutes les modalités et accéder aux formulaires de demande d'aide financière :

www.mapaq.gouv.qc.ca/entreprises-peche



Crédit : Éric Labonté, MAPAQ
Lieu : Îles-de-la-Madeleine

INNOVATION : UN PROGRAMME MINISTÉRIEL UNIFIÉ

Par **Jérémy Persant**,
Direction des analyses et des politiques des pêches et de l'aquaculture

En octobre dernier, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a lancé son nouveau programme en matière d'innovation : Innovation bioalimentaire 2023-2028. Il permet de regrouper les ressources financières consacrées à l'innovation en un seul programme de financement. En effet, auparavant, l'offre de service était répartie dans cinq programmes distincts, chacun ayant sa propre approche. Le nouveau programme se décline en cinq volets :

VOLET 1 – SOUTIEN FINANCIER AUX ORGANISMES DE RECHERCHE, DE TRANSFERT ET DE DIFFUSION :

Ce volet, destiné à différents centres de recherche appliquée et d'expertise, vise à renforcer la capacité de ceux-ci à accomplir leur mission et la mise en œuvre de leur planification stratégique en appui aux objectifs du Ministère et aux besoins du secteur bioalimentaire en matière d'innovation.

VOLET 2 – RECHERCHE APPLIQUÉE, DÉVELOPPEMENT EXPÉRIMENTAL ET ADAPTATION TECHNOLOGIQUE :

Ce volet offre un soutien aux établissements de recherche et de transfert technologique ainsi qu'aux associations et regroupements d'entreprises ou de producteurs. Il vise à accroître le développement de connaissances appliquées en réponse à des enjeux prioritaires du secteur bioalimentaire du Québec et à adapter les connaissances et les technologies existantes aux conditions particulières de ce secteur.



Crédit : Éric Labonté, MAPAQ

VOLET 3 – INNOVATION DES ENTREPRISES DU SECTEUR DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE COMMERCIALES :

Ce volet appuie les entreprises de pêche et d'aquaculture commerciales et de transformation de produits aquatiques. Il permet d'accroître le développement de nouvelles connaissances, de nouveaux produits ou de nouveaux procédés et leur adaptation aux entreprises du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales.

VOLET 4 – SOUTIEN FINANCIER AUX INITIATIVES DE PARTENARIAT POUR L'INNOVATION :

Ce volet permet aux établissements de recherche de développer les initiatives à portée collective de recherche et d'innovation, ainsi que l'expertise sectorielle, par le soutien au partenariat, aux projets structurants, au cofinancement et à la collaboration entre les établissements de recherche et les partenaires.



Crédit : Éric Labonté, MAPAQ

VOLET 5 – SOUTIEN AU TRANSFERT DE CONNAISSANCES ET À LA DIFFUSION :

Ce volet répond aux besoins des établissements de recherche et de transfert technologique, des centres de diffusion ainsi que des associations et regroupements d'entreprises ou de producteurs qui cherchent à favoriser l'adoption de nouvelles pratiques par les entreprises bioalimentaires grâce à la réalisation de projets liés au transfert de connaissances, de pratiques et de technologies.

Le déploiement des volets 2, 4 et 5 du programme se fera à travers des appels à projets qui refléteront les priorités ministérielles propres aux différents secteurs bioalimentaires. En ce qui concerne les volets 1 et 3, les projets peuvent être soumis en continu jusqu'au 1^{er} mars 2028.

Pour plus d'informations :

www.mapaq.gouv.qc.ca/innovation-bioalimentaire

EAUX USÉES DES USINES DE TRANSFORMATION DE PRODUITS MARINS : UNE NOUVELLE LIGNE DIRECTRICE

Par Jérémie Persant,

Direction des analyses et des politiques des pêches et de l'aquaculture

Le 3 octobre 2023, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a publié un document intitulé *Lignes directrices relatives aux eaux usées des usines de transformation de produits marins*. Cette directive fait suite à la modification du Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement, qui date du 17 août dernier. Elle vise à établir des normes de qualité, de gestion et de suivi des eaux de rejet dans les milieux marins des usines de transformation de produits marins.

Les lignes directrices resserrent progressivement les normes en matière de gestion de l'eau, de suivi de la qualité des eaux de rejet et de qualité des eaux de rejet pour les usines de transformation de produits marins qui rejettent leurs eaux en milieu marin. Ces exigences s'appliquent différemment selon que l'entreprise est une nouvelle installation, une installation existante ou encore une installation existante à laquelle des modifications sont effectuées.

Le tableau ci-dessous résume les exigences et les échéanciers pour chaque type d'entreprise de transformation de produits marins :

Type d'entreprise qui rejette ses eaux usées dans un milieu marin	Mise en place de bonnes pratiques de gestion de l'eau (BPG)	Exigences de suivi sur la qualité des eaux usées rejetées et transmission des résultats	Exigences de rejet des eaux usées rejetées dans l'environnement
Existante avec ou sans autorisation	Recommandée en tout temps, mais pas d'obligations si pas exigée dans l'autorisation actuelle de l'entreprise	Non prévues Toutefois, il est possible que des exigences de suivi et de transmission des résultats soient inscrites dans l'autorisation de certaines UTPM	Non exigées (Malgré que des exigences de rejet ne soient pas exigées, l'article 20 de la LQE s'applique en tout temps.)
Existante effectuant des modifications ayant un impact sur l'environnement nécessitant une autorisation ou une modification de son autorisation	Exigée lors de la délivrance ou modification de l'autorisation	Exigées lors de la délivrance ou modification de l'autorisation	Exigées à partir du 31 décembre 2027
Nouvelle créée après la mise en ligne des présentes lignes directrices	Exigée lors de la délivrance de l'autorisation	Exigées lors de la délivrance de l'autorisation	Exigées lors de la délivrance de l'autorisation

Par ailleurs, les entreprises sont catégorisées en fonction de leur impact environnemental potentiel sur le milieu récepteur des eaux de rejet. Cette catégorisation détermine la fréquence de suivi ainsi que les exigences de qualité des eaux de rejet.

Afin de faciliter l'adoption de ces lignes directrices, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation peut vous orienter vers le soutien financier correspondant.

Pour contacter votre direction régionale :

www.quebec.ca/MAPAQ-coordonnées-régions

Pour consulter le document relatif aux lignes directrices du MELCCFP :

www.environnement.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/industrielles/ld-usines-transform-prod-marins.pdf

CALENDRIER DES FOIRES COMMERCIALES DANS LE SECTEUR DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE EN 2024

Par **Maryanne Gervais**,

Direction des analyses et des politiques des pêches et de l'aquaculture

La présence des entreprises du Québec aux foires commerciales permet de faire la promotion des poissons et fruits de mer québécois sur les différents marchés, contribue à accroître et à renforcer leur notoriété à l'étranger, favorise l'établissement ou la consolidation des liens d'affaires et permet de s'informer des nouvelles tendances des marchés.

Voici les principales foires commerciales à venir au courant de l'année 2024 :

SALON FOURCHETTE BLEUE

Du 19 au 21 février 2024

Hôtel Fairmont Le Manoir Richelieu
La Malbaie, Québec

exploramer.qc.ca/salon-fourchette-bleue

SIAL CANADA

Du 15 au 17 mai 2024

Palais des congrès de Montréal
Montréal, Québec

sialcanada.com/en/

FOODEX JAPAN

Du 5 au 8 mars 2024

Tokyo Big Sight
Tokyo, Japon

www.jma.or.jp/foodex/en/

SEAFOOD EXPO ASIA

Du 4 au 6 septembre 2024

Sands Expo and Convention Centre
Singapour, Singapour

www.seafoodexpo.com/asia/

SEAFOOD EXPO NORTH AMERICA

Du 10 au 12 mars 2024

Boston Convention
and Exhibition Center
Boston, États-Unis

www.seafoodexpo.com/north-america

CHINA FISHERIES AND SEAFOOD EXPO

Dates à venir

Hongdao International Convention
and Exhibition Center
Qingdao, Chine

chinaseafoodexpo.com

SEAFOOD EXPO GLOBAL

Du 23 au 25 avril 2024

Fira Barcelona Gran Via Venue
Barcelone, Espagne

www.seafoodexpo.com/global/

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET SECTORIEL 2023-2026

Par **Maryline Patterson**,

Direction des analyses et des politiques des pêches et de l'aquaculture

Le développement du secteur bioalimentaire québécois repose en particulier sur la détermination commune des priorités stratégiques ainsi que sur la mise en œuvre synergique de projets et d'activités ayant des retombées collectives. Cela passe, entre autres, par la concertation des différents acteurs de l'industrie de façon à appuyer le développement de ce secteur.

Un nouveau programme, intitulé *Programme de développement territorial et sectoriel 2023-2026*, a été mis sur pied en vue de contribuer à la mise en valeur et au développement durable du secteur bioalimentaire et des territoires par le soutien aux initiatives d'intérêt collectif. Le soutien financier offert par l'entremise du programme permet de mobiliser et de positionner les acteurs des territoires et des secteurs autour des priorités bioalimentaires, dans une optique de renforcement de la compétitivité et de mise en valeur des activités de l'industrie bioalimentaire.

Le programme comporte deux volets :

Volet 1

Planification,
concertation
et coordination
des acteurs

Volet 2

Réalisation de
projets d'intérêt
collectif

La clientèle du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales est admissible au sous-volet 2.3, qui appuie les projets de développement de ce secteur. Plus précisément, ce sous-volet vise à améliorer la compétitivité du secteur des pêches et de l'aquaculture par la réalisation de projets structurants dont les retombées sont collectives, ainsi qu'à mettre en valeur le savoir-faire des entreprises et leurs produits en contribuant au développement du secteur.

Le programme est entré en vigueur le 27 septembre 2023 et se termine le 26 mars 2026 ou à l'épuisement des crédits, selon la première éventualité.

Pour connaître toutes les modalités et accéder au formulaire de demande d'aide financière :

www.mapaq.gouv.qc.ca/developpement-territorial-sectoriel